



Prix des carburants **L'association de consommateurs CLCV demande des mesures immédiates pour limiter les effets sur le pouvoir d'achat**

Souvenons-nous le temps pas si lointain où le prix d'un litre de carburant à 10FF jugé impossible était considéré comme le point de rupture. Et bien nous y sommes presque, puisque aujourd'hui le litre de sans plomb 95 flirte avec les 1,4 euro. Lors de cette seule dernière année, le prix des carburants à augmenter de 15% et avec un baril à 108 dollars (pas encore totalement répercuté à la pompe et qui pourrait encore grimper), le point limite pour de très nombreux ménages est dépassé et le pire semble encore à venir.

Concrètement les répercussions sur le pouvoir d'achat quotidien des consommateurs sont terribles. Si l'on prend une personne ne pouvant aller travailler qu'en véhicule personnel et devant effectuer 50 KM jour pour se rendre à son travail, accompagner ses enfants etc, le seul budget carburant (base 2 pleins de 50 litres / 140 euros) représentera entre 10 et 15% de son revenu mensuel (de 20 à 25% pour le budget voiture). Le seuil de tolérance est largement atteint.

Dans le même temps les bénéfices des groupes pétroliers n'ont jamais été aussi important, ainsi le groupe total en 2007 affichait un résultat net supérieur à 12 Milliards.

Il en est de même des rentrées fiscales de l'Etat avec la TIPP et la TVA qui représentent 70% du prix des carburants et dont les produits sont proportionnels au prix des carburants.

La CLCV souscrit pleinement aux exigences de limiter les émissions de CO2. Il est cependant urgent en parallèle de la mise en place d'une politique volontariste de développement des transports collectifs et de recherche de nouveaux modes de motorisation d'agir en faveur des consommateurs contraints d'utiliser aujourd'hui leurs véhicules

Aussi, l'association de consommateurs CLCV demande :

La création d'un dispositif de modulation des taxes (TIPP et TVA) représentant 70% du prix des carburants pour plafonner la hausse des carburants à la pompe

L'affectation des ressources des taxes provenant de la consommation des carburants au développement exclusif de transports collectifs publics

L'instauration d'une contribution spécifique touchant les résultats des groupes pétroliers, dont les marges en 2007 étaient en hausse de 70%, elles aussi affectées au développement de transports collectifs.

Contact :

Thierry SANIEZ : 01 56 54 32 81/06 82 18 86 64